

## EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

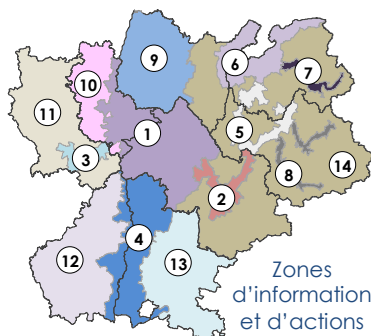
Fin de l'épisode débuté le 25 juillet 2012

## Polluant (s) concerné (s)

Ozone (O<sub>3</sub>)

### → Zones où le dispositif préfectoral est actif

Zone	Dpts	Niveau dispositif
1 Bassin Lyonnais et Nord Isère	38 69	Aucun
2 Bassin Grenoblois	38	Aucun
3 Bassin Stéphanois	42	Aucun
4 Vallée du Rhône	07 26	Aucun
5 Zone urbaine Pays de Savoie	73 74	Aucun
6 Bassin Lémanique	01 74	Aucun
7 Vallée de l'Arve	74	Aucun
8 Vallée Maurienne Tarentaise	73	Aucun
9 Ouest Ain	01	Aucun
10 Zone des Coteaux	69	Aucun
11 Contreforts du Massif Central	42	Aucun
12 Ouest Ardèche	07	Aucun
13 Est Drôme	26	Aucun
14 Zone Alpine	01 38 73 74	Aucun



Liste des communes par zone sur [www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org)

En cas de pointe de pollution ou de risque important, un dispositif préfectoral de lutte comportant deux niveaux est mis en place.

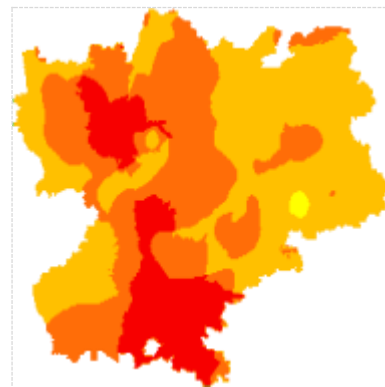
Au niveau d'**information**, des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées.

Au niveau d'**alerte**, des mesures d'urgence de restriction des activités polluantes doivent être obligatoirement respectées.

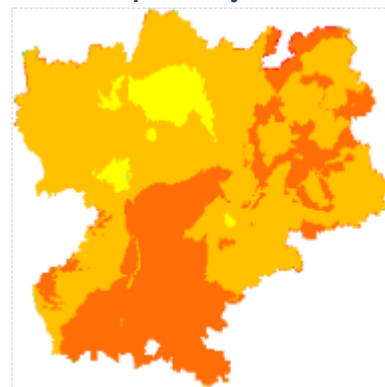
### → Evolution qualité air

en Rhône-Alpes

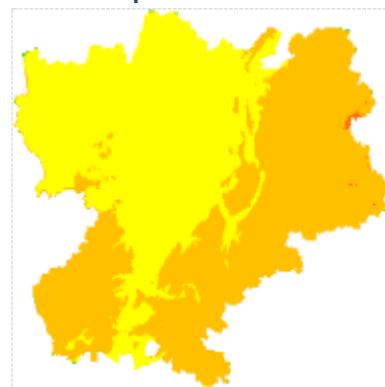
#### Etat hier



#### Prévision pour aujourd'hui



#### Prévision pour demain



Bonne Moyenne Mauvaise

### Historique de l'épisode (jours concernés par une activation de dispositif)

25/07	26/07																		
-------	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### → Explications

Encore une journée de jeudi difficile en lien avec un épisode généralisé d'ozone sur le sud et l'est de la France : en Rhône-Alpes les dépassements ont été constatés sur le Lyonnais, le Nord-Isère et dans la Drôme.

Vendredi la situation s'améliore nettement dans l'après-midi grâce au brassage par le vent sur la vallée du Rhône avant les orages. Quelques niveaux élevés peuvent encore être observés de manière sporadique dans l'après-midi de vendredi dans le sud de la région, mais n'atteignant plus les valeurs réglementaires des journées précédentes.

Les précipitations plus généralisées alliées à la baisse de température finiront de solder cet épisode pollué et le WE sera plus respirable.

L'alerte est donc levée sur le Bassin Lyonnais et le Nord-Isère, le niveau d'information et recommandation levé sur les autres territoires.

## EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de l'épisode débuté le 25 juillet 2012

### Polluant (s) concerné (s)

Ozone (O<sub>3</sub>)

### → Evolution des taux de pollution

Polluant	Seuils (en µg/m <sup>3</sup> )  Information Alerte (niveau 1)	Maxima atteints en région Rhône-Alpes (toutes zones) par jour Polluants pris en compte par l'arrêté interpréfectoral (en microgrammes par mètre-cube - µg/m <sup>3</sup> )												
		24/07	25/07	26/07										
Ozone (O <sub>3</sub> )	> 180 sur 1 heure > 240 sur 1 heure	186	204	203										

Dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, ozone : concentrations horaires maximales par jour

#### ATTENTION :

➤ Afin de prendre en compte l'exposition des populations au trafic routier, l'activation prend en compte les données des sites de surveillance de proximité automobile, à hauteur de 1/3. Les données des sites de fond, qui mesurent la pollution à laquelle personne n'échappe, comptent pour 2/3. Les maxima mentionnés dans le tableau ci-dessus sont le résultat du calcul pondéré (2/3 fond + 1/3 trafic) effectué sur chaque zone du dispositif préfectoral. Les données de l'intégralité des sites de surveillance sont consultables sur [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr).

➤ Un dispositif préfectoral peut être activé sur constat ou prévision de dépassements des seuils. Une activation sur prévision permet aux personnes de se protéger avant la survenue du pic et une mise en place anticipée des actions de réduction des rejets polluants.

➤ L'activation d'un dispositif préfectoral au niveau d'alerte est possible dès lors que le seuil d'information a été franchi durant 2 jours consécutifs. Un épisode pollué persistant a en effet avantage d'impacts sanitaires, justifiant le renforcement des actions et des recommandations. Il existe 3 niveaux d'actions, également appelées mesures d'urgence.

Pour en savoir plus, consulter l'arrêté inter préfectoral n° 2011-004 du 5 janvier 2011 relatif à la procédure d'information et d'alerte de la population en cas de pointe de pollution en Rhône-Alpes.